

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 226/2025

A LA SOCIETE CENTRAL MOTORS SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° 013/PR/SN/EM COMDT/00/2023, conclu avec le Service National, pour un montant total hors taxe dollars américains trois millions huit cent seize mille deux cent soixante-sept, septante six centimes (USD 3 816 267,76) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains vingt six mille sept cent treize, quatre-vingt-sept centimes (USD 26 713,87), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 16/10/2025

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement



Didier DJIMI NGALO
Directeur Général Adjoint